ACTUALITÉS

Franciscaines de l'Immaculée : pourquoi un tel harcèlement ? – 3 septembre 2014

Publié le 3 septembre 2014 · 8 min de lecture

Note de la rédaction de La Porte Latine :
il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs.



On sait de quelle manière violente, en ce qui concerne le droit de l'Église, se déroule la visite canonique des Franciscains de l'Immaculée, demandée à la fin du pontificat de Benoît XVI **par une minorité de religieux** de cette communauté hostile à l'orientation trop traditionnelle de leur institut.

Cette visite canonique, ordonnée par **le cardinal João Braz de Aviz**, préfet de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée, est menée par le **P. Volpi**, capucin, désigné comme commissaire et disposant des pouvoirs de supérieur de l'institut.

En mai dernier, le même cardinal a annoncé à la Mère générale de la branche féminine, les Franciscaines de l'Immaculée, la nomination « avec effet immédiat » d'une visiteuse[1], dotée de pouvoir équivalents à ceux de commissaire. Il s'agit de la **Sœur Fernanda Barbiero**, de l'Institut des Sœurs enseignantes de Sainte Dorothée.

Cette religieuse a enseigné à l'Université Urbanienne, à Rome, à l'Université Pontificale des Sciences de l'Éducation *Auxilium*. Elle collabore à un certain nombre de revues, fait de nom-

breuses conférences sur des thèmes pastoraux, ecclésiologiques, et sur les problèmes des femmes. Elle a publié divers ouvrages, notamment : ***Le célibat consacré et les valeurs de la féminité dans Mulieris dignitatem***, ou encore sur l'œuvre de sainte Dorothée dans la réalité culturelle d'aujourd'hui. Ses options théologiques sont très modernes et sa nomination pour visiter les Sœurs de l'Immaculée a été ressentie comme une espèce de provocation délibérée. Il ne fait pas de doute que **la Congrégation pour les Religieux veut remettre au pas ces deux jeunes instituts masculin et féminin de l'Immaculée**, aux nombreuses vocations, aux implantations multiples dans l'Italie et dans le monde, qui l'une et l'autre ont adopté un bi-formalisme liturgique qui s'avère très fécond.

Concrètement, ces visites à tonalité fortement idéologique préparent pour les Franciscains et les Franciscaines de l'Immaculée une quasi disparition, avec le départ provoqué d'un grand nombre de leurs membres, déjà largement commencé chez les Franciscains, et un assèchement des vocations.On sait aussi qu'une des premières mesures prises à l'encontre des Franciscains, sous prétexte de rétablir la paix dans leurs communautés, avait été de **leur interdire la célébration de la messe traditionnelle**.

Et voici que la commissaire, Sœur Fernanda Barbiero, a annoncé aux Franciscaines qu'elle allait de même **leur interdire de faire célébrer dans leurs communautés la messe en forme extraordinaire « pour quelques mois », afin de « tester leur obéissance »**[2] .

On imagine la consternation à l'intérieur des couvents de Franciscaines, notamment au sein des communautés cloîtrées. Que la mesure soit directement contraire aux dispositions du Motu Proprio *Summorum Pontificum* de 2007 ne semble nullement inquiéter la Sœur Barbiero, pas plus que les recours canoniques que pourraient éventuellement déposer religieuses ou supérieures contre cette mesure. Il est même probable que ces recours de droit soient attendus pour être qualifiés d'autant d'« actes de désobéissance ».

Le cardinal Aviz et un certain nombre de ses collaborateurs appartiennent à la tendance qui, à l'intérieur de la Curie, veut mettre à profit le climat du nouveau pontificat pour « réduire » le Motu Proprio de Benoît XVI.

La Congrégation des Religieux n'a pas une compétence directe sur les Instituts Ecclesia Dei, qui dépendent de la Commission Ecclesia Dei, mais les mécanismes administratifs de la Curie peuvent permettre, via la Secrétairerie d'État, une « harmonisation pastorale » à l'endroit de toutes les communautés où est célébrée la messe traditionnelle, par exemple dans le traitement des rapports dressés en suite des trois visites canoniques successives – dans tout autre finalité que les visites dirigées contre les Franciscains – qui se sont déroulées ou sont en cours d'achèvement dans **l'Institut du Bon Pasteur, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre et l'Institut du Christ-Roi Souverain Prêtre**.

Pour autant, le cardinal Braz de Aviz n'est pas considéré comme ayant en tout l'oreille du pape. La tendance de la « Casa Santa Marta », comme on désigne désormais les Palais Apostoliques, est plutôt d'estimer ces questions de liturgie traditionnelle comme très secondaires et ne méritant nullement de ranimer de vieilles querelles. Ce sentiment est d'ailleurs largement partagé par de nombreux cardinaux, quand bien même leur sensibilité n'est en rien « ratzinguérienne ».

Sources : /newliturgicalmovement.org/Correspondance Européenne

Notre dossier complet sur le sujet

Décret : retrait de la possibilité aux Franciscains de l'mmaculée de célébrer selon la « forme extraordinaire » – 11 juil. 2013
Le cas extrêmement grave des Franciscains de l'Immaculée, par Roberto de Mattei – 30 juillet 2013
Les Franciscains de l'Immaculée sous surveillance – 09 août 2013
Franciscains de l'Immaculée vers un compromis « pluraliste » : la scission – 13 novembre 2013
Nouvelle attaque contre les Franciscains de l'Immaculée soupçonnés d'être « crypto-lefebvristes » – 08 décembre 2013
Anéantissez les Franciscains de l'Immaculée. Le début du nettoyage ethnique sans faire de prisonniers – 9 déc. 2013
Le Professeur de Mattei demande la démission du Supérieur imposé aux Franciscains de l'Immaculée – 9 déc. 2013
Les Franciscaines de l'Immaculée répondent au Père Volpi : « Celui qui dit du mal de ses frères les tue » – 13 déc. 2013
Franciscains de l'Immaculée : silence, on épure ! – Guillaume Luyt – Présent – 15 janvier 2014

Notes de bas de page

1. Lundi 19 mai 2014, le cardinal João Braz de Aviz, *préfet de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée*, a annoncé à la Mère Générale des Franciscaines de l'Immaculée, la nomination avec effet immédiat d'un « visiteur » de l'Institut, ayant les pouvoirs de contrôle de ce qui se fait équivalents à ceux d'un « commissaire ». A la Maison Générale, Soeur Fernanda Barbiero, *de l'Institut des Sœurs de Sainte Dorothée* (une religieuse moderne de tendance modérément féministe, favorable aux idées de Jacques Maritain) a pris ses fonctions *ipso facto*. Les Sœurs Franciscaines de l'Immaculée sont un ordre religieux de droit pontifical, qui se distingue par la jeunesse de ses membres, le nombre des vocations et surtout par la rigueur avec laquelle les Sœurs vivent leur charisme, selon la Règle de saint François d'Assise. Certaines ont d'intenses apostolats missionnaires en Afrique, au Brésil, aux Philippines, tandis que d'autres ont embrassé la vie contemplative, dans un esprit d'ascèse et de prière. Les sœurs, inspirées de l'exemple de saint Maximilien Kolbe, gèrent aussi des maisons d'édition, des stations de radio, des revues populaires (comme L'hebdomadaire Padre Pio). Cet apostolat actif, combiné avec un amour de la tradition, est certainement l'une des causes de la haine qui s'est abattue sur elles et sur les frères franciscains.
2. Forte de ces étranges « pouvoirs » que lui donnait semble-t-il le décret du Cardinal Braz de Aviz, connu pour être très peu regardant sur les « chinoiseries » juridiques, la Sœur visitatrice, dès son arrivée chez les Franciscaines, a imposé à la Mère Générale de ne prendre désormais aucune décision sans son autorisation explicite : autrement dit, elle la suspendait purement et simplement sur décision discrétionnaire plus ou moins explicite du cardinal Braz de Aviz. La Mère Générale a alors déposé un recours canonique contre cette disposition qui lui a fait retrouver son autonomie aussi longtemps que la Sœur Barbiero n'est pas nom-

mée commissaire. **La Sœur Barbiero attend actuellement d'être nommée commissaire pour interdire la messe en forme extraordinaire, comme première mesure**, ainsi qu'elle l'a annoncé. Par ailleurs, un correspondant rapporte qu'à Rome même, le trouble concernant la persécution dont sont victimes les Franciscains de l'Immaculée est sensible, notamment en raison du fait qu'ils rendaient de bons services aux paroisses. Un curé de paroisse, où les Franciscains venaient prêcher une neuvaine tous les ans avec beaucoup de fruits, a donc écrit directement au pape pour se plaindre de ce harcèlement, qui porte préjudice non seulement aux Franciscains mais aussi à tous les lieux qui faisaient appel à leurs services.Enfin, un autre correspondant me cite des faits, que je ne peux rapporter car ils mettent en cause des personnes qui ne veulent pas l'être, qui montrent que ce sont toutes les communautés où se célèbre la messe traditionnelle qui sont « dans le collimateur ».

Source : laportelatine.org/actualite/franciscaines-de-limmaculee-pourquoi-un-tel-harcelement-3-septembre-2014
© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France